



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

**Avis public**  
**Règlement d'emprunt numéro 102-2026**  
**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, le 7 avril 2026: Règlement d'emprunt numéro 102-2026 décrétant les travaux, une dépense de 639 850\$ et un emprunt de 191 955\$ pour la réfection du 13e rang phase II dossier numéro RQN79232.

Ce règlement a été approuvé par le MAMH le 27 avril 2026.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 20 rue de l'église à Sainte-Sophie-d'Halifax, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis. Il a effet au 30 avril 2026.

Donné à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce 30 avril 2026.

  
Jean Langelier  
DG et Greffier-trésorier par intérim

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Jean Langelier, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 avril 2026

  
Jean Langelier  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim